



Guide du demandeur

Volet subvention aux organisations

Du 28 août au 02 octobre 2026

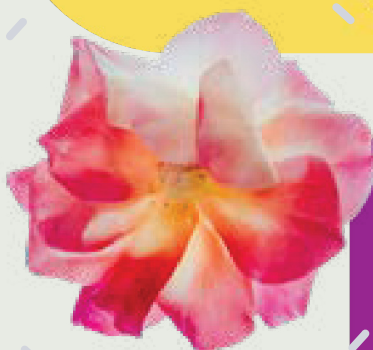




Table des matières

Section 1 : Informations générales	3
1.1 Aperçu du programme	3
1.2 Objectifs du programme	3
Section 2 — Admissibilité et exigences	4
2.1 Organismes admissibles :	4
2.2. Projets admissibles :	4
2.3 Projets non admissibles :	5
2.4 Dépenses admissibles :	5
2.5 Dépenses non admissibles :	6
3. Durée du projet	6
4. Montant de la subvention et modalité de versement	6
5. Reddition de compte :	6
6. Critères d'évaluations :	7
7. Obligation des organismes financés	8
8. Processus :	8
Annexe A — Formulaire d'intention	10



Section 1 : Informations générales

1.1 Aperçu du programme

Découlant du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 du gouvernement du Canada, par l'entremise de Patrimoine canadien, le Programme VIF, acronyme de Programme de valorisation d'initiatives francophones, a pour objectif principal de financer des initiatives offrant aux jeunes de 14 à 30 ans des occasions de se rassembler, d'échanger, de s'encourager et de s'engager en français, **en présentiel**.

Volet subvention aux organisations : Ce volet s'adresse aux initiatives de plus grande envergure, menées par des organismes sans but lucratif (OSBL), particulièrement celles ayant un impact territorial, provincial ou national.

Ce financement permettra d'appuyer des projets structurants en lien avec la sécurité linguistique et offrira aux jeunes de 14 à 30 ans des occasions de participation et d'engagement.

1.2 Objectifs du programme

Le Programme VIF vise à :

- **Rassembler** les jeunes autour d'activités en français pour renforcer leur sécurité linguistique et leur sentiment d'appartenance.
- **Échanger** entre jeunes de différentes communautés linguistiques pour favoriser la coopération et l'appréciation des langues officielles du Canada.
- **Encourager** l'apprentissage et l'usage du français dans la vie quotidienne, particulièrement pour les jeunes dont le français n'est pas la langue maternelle.
- **Engager** les jeunes dans la participation citoyenne et l'implication sociale en français.

Il est important de noter que tous les projets doivent obligatoirement atteindre l'objectif 1 soit « **rassembler les jeunes autour d'activités en français afin de renforcer leur sécurité linguistique et leur sentiment d'appartenance** » ainsi que l'un ou plusieurs objectifs mentionnés plus haut.



Section 2 — Admissibilité et exigences

2.1 Organismes admissibles :

Pour être admissible au financement, votre organisme doit être :

- Un organisme sans but lucratif, dûment enregistré au Canada.

Dans le cadre du programme, ce sont les organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués en vertu des lois fédérales ou provinciales et territoriales qui se qualifient comme demandeurs admissibles. Tous les demandeurs doivent fournir leur numéro d'incorporation ainsi que leur numéro d'entreprise à l'Agence du revenu du Canada (ARC) au moment de la demande de financement.

Ou

- les conseils de bandes

Et

- posséder une existence légale ininterrompue d'au moins trois (3) ans à la date de la demande, et avoir mené des activités depuis son enregistrement.

2.2. Projets admissibles :

Pour être admissible au financement du Programme VIF — volet subvention aux organisations, votre projet doit :

- Contribuer aux objectifs du programme.
- Avoir comme public cible les jeunes de **14 à 30 ans** ou **une tranche** de ce groupe.
- Se dérouler entièrement **au Canada**.
- Se dérouler majoritairement **en présentiel (au minimum 80 % des activités doivent être en présentiel)**, bien que certaines composantes puissent être réalisées en mode virtuel avant ou après.
- Être réalisé **en français**.
- Impliquer directement la jeunesse, elle doit jouer un rôle actif dans le projet (conception, mise en œuvre et évaluation).
- Être complété d'ici **le 31 mars 2028**.

Important :

- Un organisme peut soumettre une demande pour un seul projet par année, mais il peut être partenaire sur d'autres projets.
- Si le projet existe déjà, l'organisme demandeur devra démontrer clairement en quoi cette subvention permettra d'atteindre de nouveaux résultats.
- L'organisme sélectionné doit signer une entente de subvention, participer à l'évaluation du projet et soumettre un rapport final à la fin de l'initiative, ainsi qu'aux rencontres de suivi (s'il y a lieu) liées au financement reçu.



2.3 Projets non admissibles :

Projets qui ne répondent pas aux objectifs du Programme VIF ;

- Projets dont l'objectif est d'organiser une collecte de fonds ;
- Projet qui ne vise pas principalement les jeunes de 14 à 30 ans ou une tranche de ce groupe ;
- Projet qui fait la promotion de toutes [formes de discriminations](#) et/ou qui porte atteinte aux [droits de la personne](#) ;
- Projets d'immobilisation ;
- Projets à caractère religieux ;
- Fonctionnement des organismes ;
- Processus régulier de concertation dont les activités ne comportent pas de nouvelle dimension et de planification stratégique.

2.4 Dépenses admissibles :

Seules les dépenses liées à la mise en œuvre du projet sont admissibles. Les catégories de dépenses couvertes incluent :

- Salaire et charges sociales du personnel ;
- Frais d'accessibilités pour permettre l'inclusion des groupes historiquement marginalisés ;
- Matériels ;
- Marketing et communication ;
- Honoraires et frais de conférencier. ères ;
- Cachet d'artistes ;
- Restauration (nourritures et boissons non alcoolisées) pour les activités ;
- Locations des lieux ;
- Frais de partenariat* ;
- Frais de déplacement (hébergement et transport) pour les activités du projet ;
- Frais administratifs (maximum 10 % du montant total demandé).

** Dans le cadre de ce Programme, les frais de partenariat font référence à tous frais distribués à un (des) organisme(s) partenaire(s) pour la réalisation d'une composante du projet.*



2.5 Dépenses non admissibles :

- Dépenses encourues avant la signature de l'entente ;
- Coûts d'immobilisation ;
- Coûts liés à des activités directement associées à des campagnes électorales, des partis politiques ou des activités partisans ;
- Bourses d'études ;

3. Durée du projet

Les projets admissibles doivent se dérouler entre **le 1er avril 2027 au 31 mars 2028**.

4. Montant de la subvention et modalité de versement

Le budget admissible d'un projet doit se situer entre 15 000 \$ et 80 000 \$. La subvention peut couvrir jusqu'à 100 % des dépenses admissibles du projet. Sauf indication contraire, 90 % de la subvention est versée après la signature de l'entente, et 10 % après l'approbation du rapport final.

Dans le cadre de ce financement, seuls les projets dont le budget se situe entre 15 000 \$ et 80 000 \$ sont acceptés

5. Reddition de compte :

Les rapports finaux doivent être achevés dans un délai de 60 jours après la dernière activité du projet réalisé dans le cadre de la subvention.

Les organismes devront :

Participer à une rencontre de suivi à mi-parcours pour faire le point sur l'avancement du projet**.

Remplir un rapport final d'activité.

Pour les projets d'une durée de plus de 10 mois, remplir également un rapport d'activité mi-annuel.

*** La rencontre de suivi à mi-parcours s'applique en fonction de la durée du projet.*



6. Critères d'évaluations :

Les demandes seront évaluées par un comité de sélection en fonction des critères suivants :

- Le projet s'aligne avec les objectifs du Programme VIF.
- Le projet répond aux besoins spécifiques de la communauté et mobilise les ressources et les savoirs locaux.
- Il y a un alignement clair entre les objectifs annoncés, les moyens disponibles et les activités prévues.
- Rejoins des communautés historiquement marginalisé.es ou des jeunes qu'on ne rejoint pas souvent. *(Si le projet vise à rejoindre les communautés historiquement marginalisées ou des jeunes qu'on ne rejoint pas souvent, le budget devrait clairement démontrer des fonds alloués pour s'assurer de la pleine participation des jeunes.)*
- La portée du projet (c.-à-d. le nombre de jeunes directement engagé.e.s par le projet).
- La portée géographique et la diversité démographique du projet.
- Le rôle actif des jeunes dans les différentes étapes du projet *(si le projet inclut l'implication des organismes jeunesse en tant que partenaires pour la mise en œuvre du projet, le budget devrait clairement démontrer des fonds alloués aux organismes jeunesse pour leurs contributions.)*
- La capacité démontrée de l'organisme de mettre en œuvre et de gérer l'initiative efficacement, avec une saine gouvernance et des compétences adéquates *(ou des stratégies pour les acquérir).*
- Le caractère raisonnable du budget du projet.
- Les mesures mises en place pour favoriser la participation des deux communautés de langues officielles.



7. Obligation des organismes financés

L'organisme qui reçoit une aide financière s'engage à respecter, au cours de la durée de l'entente, les obligations suivantes :

- Réaliser le projet convenu en s'assurant du respect des conditions d'admissibilités.
- Signer et respecter l'entente.
- S'engager à mentionner, dans toute communication publique entourant le projet, la subvention obtenue dans le cadre du Programme VIF, conformément au plan de visibilité du Programme VIF.
- Utiliser et affecter les montants reçus exclusivement aux fins de réalisation des actions associées à leur projet subventionné.
- S'engager à rembourser toute somme non utilisée ou utilisée à des fins autres que celles prévues au projet.
- Conserver, aux fins de vérification, les factures ou tous les livres comptables de toutes les pièces justificatives relatives au projet pendant une période de cinq (5) ans.

8. Processus :

Le processus de demande se fait en 2 étapes :

- 1re étape : Formulaire d'intention

Cette étape sera ouverte du 28 août au 2 octobre 2026, 23h59 HNE. Les organismes admissibles doivent remplir le formulaire d'intention qui se trouve directement sur la plateforme [SurveyMonkey Apply](#). À titre indicatif, vous trouverez dans l'annexe A les questions se trouvant dans le formulaire d'intention.

Pour être recevable, la demande doit être complète.

Important : Tous les organismes qui ont déposé une demande recevront une réponse, positive ou négative.

- 2e étape : Dépôt du dossier complet pour les projets présélectionnés

Cette étape est uniquement réservée aux organismes qui ont reçu une réponse positive à la 1^{ère} étape.

Si vous êtes retenu.e.s à la présélection, pour la suite du processus, vous recevrez des indications claires sur le dossier complet et vous aurez du 02 novembre au 02 décembre 2026 pour le compléter. Le dépôt de la demande se fera également sur la plateforme [SurveyMonkey Apply](#).



Pour être recevable, la demande doit être complète et accompagnée des documents suivants :

- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli.
- Le formulaire de budget prévisionnel.
- La déclaration personnelle remplie et signée.
- Si applicables, les organisations partenaires doivent remplir un formulaire de recommandation confirmant leur contribution au projet.
- Tout autre document jugé pertinent.

Important : Vous pouvez trouver les questions du formulaire d'intention en annexe. Cliquez [ici](#) si vous souhaitez télécharger le formulaire. Veuillez noter que ce formulaire est fourni à titre informatif uniquement. Seules les demandes faites via [SurveyMonkey Apply](#) seront acceptées.

Pour en apprendre plus sur l'utilisation de la Plateforme [SurveyMonkey Apply](#), nous vous invitons à consulter ce [guide d'utilisation](#).

Après la demande :

À la suite de votre dépôt de votre demande, vous recevrez un accusé de réception qui confirmera la réception de votre demande. Celle-ci sera par la suite analysée par le comité de sélection. Vous recevrez une réponse du Réseau dialogue, une fois qu'une décision sur votre demande aurait été prise. **Toutes les décisions du Réseau dialogue sont définitives et sans appel.**

Les projets retenus seront par la suite contactés pour la suite des prochaines étapes.



Annexe A — Formulaire d'intention

Instruction : Vous trouverez, en ***Italique***, des instructions sur nos attentes ou réponses attendues. Ceci est à titre informatif et vise à vous aider dans le remplissage de votre demande de subvention. **Veillez noter que l'affichage des questions sur SurveyMonkey Apply pourrait être largement différent.**

Information sur votre organisation	
Nom légal de l'organisation*	
Nom d'usage de l'organisation*	
Adresse postale de l'organisation	
Adresse postale de l'organisation* Adresse de l'organisation Ville Province/Territoire Case postale	
L'adresse civique est identique à l'adresse postale* ☐ Oui ☐ Non	<i>Veillez cocher OUI si votre adresse postale est identique à l'adresse civique de votre organisation. Si c'est le cas, vous n'aurez pas à remplir la section ci-dessous.</i>



Adresse civique de l'organisation*	
Adresse de l'organisation Ville Province/Territoire Case postale	
Contact de l'organisation *	
Numéro de téléphone* Poste * Autre numéro de téléphone * Courriel de l'organisation * Site web de l'organisation *	<i>Important : Le numéro de téléphone doit comporter 10 chiffres et être au format suivant : 123-456-7890</i> <i>Veuillez fournir le site web ou mettre un lien de votre page Facebook ou autres plateformes. Le site web doit adopter une mise en page semblable à celles du site suivant : https://www.nomdudomaine.xx/</i>
Décrivez votre organisme : Mandat, mission et buts de l'organisme	<i>Maximum : 200 mots</i>



Êtes-vous un organisme jeunesse national ou provincial ☐ Oui ☐ Non	<i>Si oui, sélectionner l'option qui s'applique à vous</i>
Quelle est votre expérience ou votre capacité à travailler avec les jeunes de 14 à 30 ans, ou une tranche de ce groupe d'âge? *	<i>Veillez nous fournir toute information concernant votre expérience ou votre capacité à travailler avec des jeunes âgés de 14 à 30 ans, ou avec une tranche de ce groupe. Si vous n'avez pas d'expérience, nous vous invitons à indiquer les mesures ou stratégies que vous mettrez en place pour y remédier.</i> <i>Maximum : 200</i>
Information sur la personne-ressource pour cette demande	
Salutation* : ☐ Mme. ☐ M. ☐ Mx ☐ Aucun	<i>Veillez sélectionner la salutation qui s'applique à vous</i>
Prénom *	
Nom *	
Titre *	
Courriel *	



Je souhaite être inscrit.e à l'infolettre du Réseau dialogue *	<i>Veuillez cocher sur le bouton si vous souhaitez vous inscrire à l'infolettre du Réseau dialogue. Cette question est optionnelle. Vous pouvez choisir de ne pas vous inscrire, ceci n'aura pas d'influence sur notre décision.</i>
Téléphone* Poste Autre numéro de téléphone	<i>Veuillez mettre ici le numéro de téléphone de la personne-ressource et mettre le poste si cela s'applique. Important : Le numéro de téléphone doit comporter 10 chiffres et être au format suivant : 123-456-7890</i>
Information sur le projet	
Titre du projet	
Description du projet	<i>Fournissez une description de votre projet, incluant :</i> <i>• Les activités prévues, en précisant si elles se déroulent en virtuel ou en présentiel*;</i> <i>• En quoi ce projet est novateur ou répond à un besoin non comblé dans votre communauté ;</i> <i>• Le public cible (tranche d'âge, communauté sous-représentée, communautés linguistiques) et les stratégies que vous utiliserez pour le joindre ;</i> <i>• Le rôle des jeunes dans les différentes étapes de projet ; et</i> <i>• Si le projet s'inscrit dans une programmation existante, de quelle façon ce financement vous permettra d'ajouter une nouvelle dimension ou d'atteindre de nouveaux publics ou résultats.</i> <i>*au moins 80% de votre projet doit se dérouler en présentiel. Tout projet qui ne respectera pas ce point sera refusé. Maximum : 500 mots</i>



Lien avec les objectifs du Programme VIF Expliquez en quoi les activités proposées contribueront aux objectifs du programme VIF	Maximum : 200 mots
Est-ce que ce projet vise une participation des deux communautés des langues officielles, si oui comment?	Maximum : 100 mots
Partenaires et ancrage terrain Avez-vous l'intention d'approche des partenaires, si oui lesquels ?	Maximum : 50 mots
Budget Budget total du projet Montant demandé au Programme VIF Expliquer comment l'argent sera dépensé	Maximum : 150 mots